

# **AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION**

## **Instruction n° 2019-I-21 modifiant l’instruction n° 2019-I-01 en date du 18 février 2019 créant le formulaire de demande d’exemption de mécanisme d’urgence applicable à une interface dédiée d’accès aux comptes tenus par un prestataire de service de paiement gestionnaire de compte**

L’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution,

Vu le Code monétaire et financier, notamment les articles L. 612-2 et L. 612-24 ;

Vu l’instruction n° 2019-I-01 du 18 février 2019 créant le formulaire de demande d’exemption de mécanisme d’urgence applicable à une interface dédiée d’accès aux comptes tenus par un prestataire de service de paiement gestionnaire de compte ;

Vu l’avis de la Commission consultative Affaires prudentielles du 3 avril 2019,

### **DÉCIDE**

#### **Article unique :**

L’annexe de l’instruction n° 2019-I-01 susvisée est remplacée par l’annexe de la présente instruction.

Paris, le 23 avril 2019

Le Président désigné,

[Denis BEAU]